



Brèves Européennes n°90

23 juin 2011



ACTUALITÉS

- Jacques Pélissard, nouveau président de la MEPLF
- Audition de Bruno Bourg-Broc au Sénat
- Rencontre avec Pierre Lequiller
- Des avancées pour l'avenir de la politique de cohésion
- 5% d'augmentation pour le futur budget européen
- Recommandations sur les programmes nationaux de réforme
- Des normes européennes plus efficaces

PERSPECTIVES

- INTERVIEW DE PERVENCHE BERES

Jacques Pélissard, nouveau président de la MEPLF

Le 10 juin, Jacques Pélissard, député-maire de Lons le Saunier et président de l'Association des Maires de France a succédé à Bruno Bourg-Broc, député-maire de Châlons-en-Champagne et président d'honneur de la Fédération des Maires de Villes Moyennes, depuis présidée par Christian Pierret, ancien ministre, maire de Saint-Dié-des-Vosges.

ACTUALITÉS

AUDITION DE BRUNO BOURG-BROC AU SÉNAT

Le 25 mai, Bruno Bourg-Broc, président de la MEPLF, sénateur du Cher, membre de la commission de l'économie, de l'aménagement du territoire et rapporteur sur la simplification administrative.

Lors de cet échange, Bruno Bourg-Broc a présenté la position commune de la MEPLF sur la politique de cohésion. Il a en particulier plaidé pour la mise en place d'une instance de concertation au niveau régional et de place aux collectivités territoriales infra-régionales.

Dans ce cadre, il a rappelé la demande récurrente des associations membres du Comité des Régions dans le cadre de référence stratégie national (CRSN) qui est l'instance d'orientation de la politique de cohésion.

Cette demande a été soutenue par le [rapport parlementaire](#) que Pierre Lequiller, présidente des associations européennes de l'Assemblée Nationale et Sophie Auconie, parlementaire européenne. Le Comité de suivi du CRSN a vocation à devenir une instance privilégiée de concertation sur l'avenir de la politique de cohésion après 2013 (...). Pour cela, il conviendrait de créer une instance de concertation au sein de ce groupe, alors que seule l'ARF y est actuellement représentée.

Le président de la MEPLF a également fait remarquer que, dans un certain nombre de régions, les associations nationales n'avaient pas, faute de concertation préalable, suffisamment de visibilité auprès des collectivités territoriales qui avaient du mal à faire reconnaître leurs spécificités.

Sur la question de l'information sur la politique de cohésion, le président de la MEPLF a souligné que les guides à destination des élus et des porteurs de projets, il manque une véritable instance de concertation de bénéficier d'appuis européens. Les associations nationales d'élus locaux ont besoin de l'Etat pour permettre aux petites collectivités d'être informées.

En matière d'évaluation, Bruno Bourg-Broc a plaidé, à la suite du Comité des Régions, pour que les critères en lien avec les objectifs de cohésion économique, sociale et territoriale soient plus précis et puissent être établis pour l'essentiel à l'échelle nationale et régionale, en concertation avec les associations nationales prioritaires retenus et des spécificités territoriales de chaque région.

ACTUALITÉS

RENCONTRE AVEC PIERRE LEQUILLER

Le 26 mai, Bruno Bourg-Broc, président de la MEPLF a eu un échange avec Pierre Lequiller, président de la commission aux affaires européennes de l'Assemblée Nationale.

Au cours de cette rencontre, le président de la MEPLF a présenté les activités et les priorités de la MEPLF. Il a en particulier détaillé la position commune sur l'avenir de la politique de cohésion.

Pierre Lequiller s'est dit très attentif aux recommandations et aux demandes des élus locaux. Il a ainsi annoncé qu'il venait de nommer deux députés français en tant que rapporteurs sur le thème de l'avenir de la politique de cohésion. Il s'agit de Michel Delebarre, maire de Dunkerque, membre du Comité des Régions et de Pascale Gruny, ancienne députée européenne et présidente du groupe permanent sur le Fonds social européen (FSE).

Dans le cadre de leur mission, ces deux membres de la commission aux affaires européennes devraient auditionner les élus de la MEPLF, a déclaré Pierre Lequiller.

Il a par ailleurs été convenu de renforcer les relations de travail entre la commission aux affaires européennes de l'Assemblée Nationale et la MEPLF.

ACTUALITÉS

DES AVANCÉES POUR L'AVENIR DE LA POLITIQUE DE COHÉSION

A l'approche de la publication, en septembre, des propositions législatives de la Commission sur la future politique de cohésion, les prises de position se multiplient dans les différentes institutions européennes et dans les capitales.

Régions intermédiaires

Budget

La commission REGI s'est prononcée en faveur d'un budget au moins équivalent au budget actuel et la commission emploi et affaires sociales a plaidé pour une hausse du budget alloué au Fonds Social européen (FSE), arguant des conséquences persistantes de la crise sur le chômage et la pauvreté.

Conditionnalité des aides

Devant la levée de boucliers suscitée par cette mesure, Dirk Ahner, directeur général de la DG REGIO vient de confirmer que le respect du pacte de stabilité et de croissance par les Etats membres ne conditionnerait pas l'accès aux fonds structurels pour les pouvoirs locaux et régionaux. Les associations membres de la MEPLF s'en sont félicitées, comme l'a déclaré Bruno Bourg-Broc, président de la MEPLF : « dans la période de crise actuelle, il aurait en effet été injuste de pénaliser les territoires pour les choix opérés par les Etats membres. »

Priorités thématiques et réserve de performance

Un Conseil informel des Ministres en charge de la politique de cohésion s'est tenu à Gödöllő en Hongrie. Les délégations étaient d'accord pour une concentration thématique des interventions. La majorité des délégations s'est par contre opposée à un fléchage pré-défini et obligatoire des aides vers les priorités d'UE2020 ainsi qu'à un lien trop étroit avec les programmes nationaux de réformes/PNR (documents élaborés par les Etats membres présentant les réformes nationales entreprises pour atteindre les objectifs européens d'UE2020).

Sur la question de la réserve de performance, Johannes Hahn a expliqué qu'il ne s'agira pas de comparer de manière indifférenciée toutes les régions entre elles mais plutôt d'évaluer l'évolution de la situation de chacune d'elles par rapport à leur situation initiale.

Il convient de rappeler que la Commission européenne présentera ses propositions en matière de budget le 29 juin prochain et courant septembre pour les règlements des fonds structurels.

Le 8 juin, le Parlement européen réuni en session plénière à Strasbourg a adopté le rapport sur le futur budget de l'UE. Dans la partie consacrée à la politique de cohésion, les députés européens demandent à la Commission de créer une nouvelle catégorie de régions intermédiaires sans préjudice pour les autres territoires.

La création de régions intermédiaires est également appuyée par la commission développement régional (REGI) dans le rapport amendé de Markus Pieper qui devrait être adopté en session plénière les 22 et 23 juin prochains.

La commission affaires européennes du Sénat a pour sa part demandé le soutien officiel de la France sur cette mesure dans une résolution adoptée le 17 mai. Bruno Bourg-Broc, représentant la MEPLF avait été auditionné dans le cadre de l'élaboration de cette position (lire [Brèves européennes 88](#)).

ACTUALITÉS

5% D'AUGMENTATION POUR LE FUTUR BUDGET EUROPÉEN

Le 8 juin, à Strasbourg, les députés européens ont adopté le rapport de Salvador Garriga Polledo (PPE, Es) sur le futur cadre financier pluriannuel (CFP).

Ce rapport préconise une augmentation de 5% du budget communautaire pour les prochaines perspectives financières, soit entre 40 et 50 milliards d'euros. D'après ce rapport, cette augmentation ne représenterait cependant qu'une contribution limitée aux nouvelles compétences et aux engagements d'ores et déjà pris par l'UE. C'est pourquoi les députés européens proposent la création d'une nouvelle ressource propre, la taxation des transactions financières étant l'option qui reçoit le plus de soutien.

Cette position soutenue par tous les grands groupes politiques du Parlement européen va à l'encontre de celle de plusieurs Etats membres, dont la France qui a cosigné un courrier avec le Royaume-Uni, l'Allemagne, la Finlande et les Pays-Bas affirmant leur refus de toute hausse du budget européen. Les négociations s'annoncent par conséquent ardues (Lire également les [Brèves européennes n°89](#))

ACTUALITÉS

RECOMMANDATIONS SUR LES PROGRAMMES NATIONAUX DE RÉFORME

Le 7 juin, la Commission européenne a présenté des recommandations pour chaque Etat membre de la zone euro sur leurs programmes nationaux de réformes (PNR) respectifs.

Au vu des propositions contenues dans le [PNR](#) et le [pacte de stabilité français](#), la Commission européenne appelle à [de nouvelles mesures d'économie](#) pour respecter les critères du pacte de stabilité européen visant en particulier à ramener le déficit national à 3% du PIB d'ici 2013. doutant de la capacité de la France à remplir cet objectif, la Commission conseille, entre autres, de revoir la législation et la taxation du travail pour lutter contre le chômage, de revoir le système des retraites ainsi que de limiter les niches fiscales.

Les associations membres de la MEPLF n'ont pas souhaité apporter une contribution cette année au PNR en raison d'une part des délais de consultation très courts et d'autre part de l'absence de concertation sur la partie macro-économique de ce document.

La Commission européenne a appelé l'ensemble des Etats membres de la zone euro à ne pas relâcher leurs efforts et à continuer les réformes, mêmes douloureuses, pour favoriser le retour de la croissance.

Les PNR et pacte de stabilité nationaux sont les documents par lesquels chaque Etat membre de la zone euro explique quelles sont les réformes entreprises ou prévues pour atteindre les objectifs d'UE 2020. Dans le cadre du semestre européen et de la gouvernance renforcée, les Etats membres ont transmis ces documents en avril/mai, la Commission a présenté des recommandations non contraignantes en juin et les Etats membres de l'UE s'en saisiront lors de la réunion du Conseil européen les 23 et 24 juin.

ACTUALITÉS

DES NORMES EUROPÉENNES PLUS EFFICACES

Le 1er juin, la Commission européenne a proposé de revoir le cadre européen de normalisation.

L'objectif est d'adopter des standards européens plus rapidement et plus nombreux : seraient visés non seulement les produits mais également les services.

La Commission européenne propose ainsi d'imposer des délais d'adoption pour le Comité européen de normalisation (CEN). Elle souhaiterait également que les entreprises soient davantage impliquées dans le processus de normalisation.

Le CEN a proposé une liste de services susceptibles d'être touchés, parmi lesquels l'accessibilité aux transports et les standards de qualité pour les résidences de personnes âgées...

[Pour en savoir plus](#)

PERSPECTIVES

INTERVIEW DE PERVENCHE BERES

Pervenche BERES est présidente de la Commission de l'Emploi et des Affaires sociales du Parlement européen

1. Quelles sont les priorités de votre commission pour 2011 et au-delà?

La seconde moitié de l'année 2011 sera dominée par les travaux sur les prochaines perspectives financières et leurs conséquences pour le Fonds social européen ainsi que d'autres instruments qui relèvent de la compétence de la commission de l'emploi et des affaires sociales, tels que le [fonds d'ajustement à la mondialisation](#), le programme [Progress pour l'emploi et la solidarité sociale](#) et [l'instrument de micro-finance](#).

La Commission vient d'adopter sa proposition sur les champs électromagnétiques et nous attendons des dossiers législatifs importants tels que la directive sur le temps de travail, le détachement des travailleurs et les désordres musculo-squelettiques pour la fin de l'année.

Enfin, nous sommes associés à deux chantiers majeurs pour l'avenir du marché du travail et le modèle social européen: les paquets gouvernance économique et migration.

2. Les élus locaux sont très attachés à leurs services publics locaux qui jouent notamment un rôle précieux d'amortisseur social en période de crise. Ils s'interrogent sur la pérennité et la qualité future des SIG sous l'emprise des règles de concurrence de l'UE. Ils veulent une meilleure sécurisation juridique et des

règles de financement plus souples. Que leur répondez-vous ?

Le groupe socialiste et démocrate au Parlement européen s'est depuis longtemps prononcé pour une directive cadre sur les SIG permettant de donner plus de sécurité juridique aux acteurs locaux.

Malheureusement, cette proposition est refusée par la majorité actuelle du Parlement ainsi que par la Commission.

Pourtant, les nouvelles dispositions du [traité de Lisbonne](#) (articles 3, paragraphe 3, et 9 du TFUE) devraient permettre de développer une économie sociale de marché qui soit en prise avec la réalité: l'article 14 TFUE reconnaît que les services d'intérêt économique général (SIEG) constituent une part intrinsèque du modèle social européen, le protocole 26 détermine clairement les responsabilités des États membres dans la prestation de ces services et la Charte européenne des droits fondamentaux reconnaît aux citoyens le droit d'accès aux SIEG.

De plus, la crise a rappelé, si besoin en était, le rôle capital de filets de sécurité et de stimulateurs de croissance, que jouent les SIG.

La commission de l'emploi et des affaires sociales du Parlement a récemment adopté un rapport sur l'avenir des services sociaux d'intérêt général (SSIG) qui demande clairement une adaptation du droit des marchés publics et des aides d'Etat tant aux spécificités des missions imparties aux SSIG qu'à leur mode d'organisation. Il soutient la proposition de révision du paquet Monti-Kroes qui prévoit une différenciation du traitement en fonction de la nature du service, une simplification des contrôles de surcompensation et le ciblage des contrôles en fonction du risque réel de distorsion de concurrence, l'extension des exemptions hors seuils et l'augmentation des seuils de minimis pour les SSIG.

3. Les associations membres de la MEPLF demandent le maintien d'un volet social dans la future politique européenne de cohésion. Comment améliorer la visibilité et l'accessibilité du FSE dans les programmes à venir ?

Les fonds structurels sont l'un des rares instruments de politique économique dont dispose l'Union. La révision du règlement sur le FSE sera l'occasion de veiller à ce qu'il soit réellement un outil au service de la stratégie de l'Union, notamment en matière d'emploi et d'inclusion sociale.

Dans cet esprit, je souhaiterais que soit arrêté un montant ou un pourcentage minimum que le FSE devrait représenter à l'intérieur de la politique de cohésion. Cette approche se heurte cependant à l'insistance d'un certain nombre d'Etats membres pour un maximum de flexibilité. L'idée de flexibilité peut paraître séduisante au premier abord, mais elle revient en réalité à donner carte blanche aux Etats membres pour dépenser les fonds comme bon leur semble et donc pas forcément dans l'esprit de la stratégie UE 2020.

4. Vous êtes rapporteure de la commission spéciale CRIS sur la crise financière, économique et sociale. Quels sont les principaux objectifs et résultats attendus de cette commission?

Après 18 mois de travaux, le rapport final de cette commission spéciale sera adopté au mois de juillet en plénière du Parlement européen. Son message central est qu'il faut « plus » – pas « moins » d'Europe.

Nous demandons aussi une augmentation du budget européen qui devrait peser entre 5 et 10% du PIB de l'UE, la mise en place d'une communauté de l'énergie et l'émission d'euro-obligations pour permettre à l'Europe de sortir durablement de la crise économique, sociale et financière.

Ce rapport se propose de tirer les leçons d'une certaine Europe qui n'a pas répondu aux aspirations des citoyens. La crise financière supportée à bout de bras par l'argent des contribuables, les banques qui recommencent leurs jeux dangereux, les agences de notation qui entretiennent la spéculation contre certains pays... Nous avons besoin d'aller plus loin dans la régulation des marchés financiers et des banques et plus largement d'un « new deal » européen. C'est cette vision à moyen-long terme, qui va au-delà du travail quotidien sur les législations sectorielles, que j'ai cherché à porter au sein de cette commission spéciale et dans ce rapport.

